

Héritage

Les dons des anciens à l'Université d'Ottawa Un portrait de la philanthropie

par Jennifer Thomas en collaboration avec M. et Mme Lemire



Mr et Mme Lemire

La carrière de M. Lemire est tout aussi impressionnante. Né à Québec où il a passé toute sa jeunesse, il a d'abord été attiré à l'Université d'Ottawa à cause de son caractère bilingue et multiculturel, ce qui, croyait-il, lui ouvrirait de nouveaux horizons et lui assurerait une base solide pour réaliser ses aspirations professionnelles. Son intuition était juste.

Le temps passé au Département de science économique de la Faculté des sciences sociales s'est ainsi avéré un point de départ bien calculé vers une brillante carrière dans le monde des affaires. Pendant les années 80, M. Lemire a occupé le poste de vice-président exécutif au sein de la firme de placement Lévesque Beaubien Inc., puis il a été le co-fondateur de la maison de courtage Marleau Lemire Inc. M. Lemire est aujourd'hui président de Lemvest Inc., une société privée de placement. Il siège également au conseil de plusieurs sociétés ouvertes et de fondations.

Au cours des 30 dernières années, M. et Mme Lemire sont revenus à Ottawa à de nombreuses occasions et ils ont toujours été impressionnés de constater le développement et la croissance de l'Université d'Ottawa. « Lorsque nous étions étudiants, nous n'avions pas le sentiment que le campus était vivant. L'Université était de bien moindre envergure et il semblait manquer quelque chose », souligne Mme Lemire. « Nous sommes impressionnés par l'évolution en cours à l'Université; le campus est en plein épanouissement et les programmes de l'Université, tout comme sa réputation, suscitent de plus en plus de respect. » (suite p. 2)

Un legs transformateur viendra encourager les efforts que l'Université d'Ottawa déploie en vue de mieux appuyer les étudiantes et les étudiants aux études supérieures. Deux anciens de l'Université d'Ottawa, M. et Mme Lemire, s'efforcent d'aider les étudiants de façon à ce qu'ils puissent profiter au même titre — sinon encore davantage — de leur passage à l'Université. Ils espèrent également que leur engagement servira d'exemple solide pouvant amener d'autres anciennes et anciens à appuyer leur *alma mater* ainsi que les jeunes gens qui suivent dans leurs traces.

Originaire de Cornwall, Mme Lemire a commencé à s'intéresser aux affaires et à la politique à un très jeune âge. Au moment d'entreprendre ses études postsecondaires, elle envisageait de faire carrière au sein du Service extérieur.

L'emplacement de l'Université au cœur de la capitale du Canada — donc au centre de la politique — était d'un grand attrait pour elle. Au cours de sa dernière année d'études, elle a visité une foire des carrières et elle a décroché un emploi chez Bell Canada, où elle est restée pendant 25 ans. Au moment de prendre sa retraite, elle avait atteint le poste de vice-présidente.



Dans ce numéro

L'homologation, une question qui pourrait se révéler dispendieuse!

2-3

Votre FERR s'épuisera-t-il trop vite?

3

Séminaire 2007-2008 du Bureau des dons planifiés

4



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

Les Lemire ont donné une preuve de la confiance qu'ils ont en l'Université d'Ottawa en lui versant un généreux don de 500 000 \$. Ils caressent de grands espoirs pour l'avenir de l'Université et de sa population étudiante, tout en mettant en lumière l'importance de l'enseignement supérieur comme pierre d'assise de brillantes carrières et de vies valorisantes.

M. et Mme Lemire tiennent à ce que toutes les étudiantes et tous les étudiants puissent avoir accès à des études universitaires — y compris les gens brillants et talentueux à qui les ressources financières manquent pour parvenir à l'enseignement supérieur. M. Lemire affirme : « Je suis fier d'être un ancien de l'Université d'Ottawa et c'est important pour moi de remettre un peu de ce que j'ai reçu à l'institution qui m'a ouvert les yeux sur le monde qui m'entoure. »

En tant qu'ancien ou ami de l'Université d'Ottawa, vous pouvez venir en aide aux étudiantes et aux étudiants et ainsi aplanir les obstacles à la réalisation de leurs rêves. En constituant un don planifié à l'Université d'Ottawa vous contribuez au maintien de

notre niveau d'excellence. Les dons philanthropiques sont une importante source de revenus qui permet à l'Université d'améliorer sans cesse ses fonds de bourses, ses ressources pour l'enseignement et la recherche, ses installations et son infrastructure, autant d'éléments qui concourent à assurer une meilleure expérience universitaire pour l'ensemble de sa population étudiante.

Un don planifié peut se faire par une contribution immédiate en titres ou différée comme par un legs testamentaire en espèces ou par le don d'une assurance-vie. Votre don planifié peut être affecté selon vos consignes à une fin particulière, telle que la création d'une bourse d'études, un programme ou un projet de recherche ou l'établissement d'un fonds de dotation portant le nom d'un membre de votre famille ou d'une personne qui vous est chère. Pour de plus amples renseignements sur les dons planifiés, veuillez communiquer avec **Marlene Scheel en composant le 613-562-5800, poste 3426 ou par courriel à mscheel@uottawa.ca**.

L'homologation, une question qui pourrait se révéler dispendieuse!

Article fourni par Linda M. Hancock, B.Sc., CFP, directrice de division, Services Financiers Groupe Investors

L'homologation, qu'est-ce que c'est que ça? Bien des gens n'en ont qu'une vague idée. Ils savent peut-être qu'il s'agit d'un processus gouvernemental qui a trait aux testaments et aux successions et qui est probablement coûteux. Toutefois, ce qu'ils ne connaissent pas de l'homologation pourrait amputer considérablement l'héritage qu'ils souhaitent léguer, car les frais d'homologation et l'impôt à payer s'alourdiront.

Ce dont ces personnes ont besoin – tout comme vous – c'est d'un plan successoral réfléchi. Mais d'abord, il faut comprendre ce qu'est l'homologation et comment elle fonctionne.

L'homologation est le processus par lequel un testament est validé par une cour de justice. Les frais d'homologation sont payés à votre gouvernement provincial. Dans la plupart des provinces, les frais d'homologation sont calculés selon la juste valeur marchande de l'actif de votre succession. Au Québec, l'homologation n'est pas nécessaire si le testament a été préparé par un notaire, et pour les autres types de testament, les frais d'homologation sont fixes.

La réglementation diffère dans chaque province, mais les frais d'homologation s'appliquent généralement à l'ensemble de la valeur de votre succession, sans qu'aucune déduction ne soit accordée pour les dettes (certaines provinces accordent cependant une déduction pour les prêts hypothécaires).

L'homologation entraîne également des dépenses supplémentaires telles que les frais juridiques ou comptables et les honoraires d'un liquidateur. Ces frais sont habituellement proportionnels à l'ampleur de la succession et à la charge de travail requise.

Bien que l'homologation *ne soit pas* une exigence juridique, l'éviter pourrait se révéler une erreur coûteuse. La plupart du temps, les institutions financières ne libèrent pas l'actif d'une succession avant que l'homologation ne soit terminée. À quelques exceptions près, les immeubles ne peuvent pas être transférés sans testament homologué. Si un testament non homologué est par la suite frappé de nullité (après la découverte d'un testament plus récent ou à la suite d'une contestation judiciaire), le liquidateur ou un tiers qui aurait remis par erreur des sommes d'argent ou des biens aux bénéficiaires pourrait être tenu responsable à titre personnel.

Vous pouvez réduire les frais d'homologation et l'impôt à payer en diminuant la valeur de votre succession par des stratégies de transfert d'actif, comme celles-ci :

- **L'actif détenu conjointement** qui revient directement au conjoint survivant si l'un des conjoints meurt, en vertu du droit de survie, n'est pas assujéti à l'homologation. (Au Québec, la règle diffère : l'actif détenu conjointement est habituellement divisé également entre les héritiers du défunt et le conjoint survivant.) Les conjoints utilisent souvent cette stratégie, mais souvenez-vous que si vous transférez un droit partiel à votre conjoint, les gains en capital pourraient être imposés immédiatement.
- **La distribution de votre actif de votre vivant**, soit directement, soit au moyen d'une fiducie, réduit la valeur de votre succession, mais peut engendrer l'imposition du gain en capital non réalisé et la perte de contrôle de votre actif.
- **La distribution de votre actif au moyen de certains types de REER, de FERR, de fonds distincts offerts par les compagnies d'assurance, de régimes de retraite d'entreprise et de polices d'assurance vie** vous permet de garder cet argent hors de votre succession. Vous désignez vos bénéficiaires et le transfert s'effectue directement. Toutefois, si le bénéficiaire du REER ou du FERR n'est pas votre conjoint, votre succession devra disposer de fonds suffisants pour couvrir le paiement de l'impôt à votre décès.

Votre plan successoral personnel dépend de votre situation financière et de la réglementation en vigueur dans votre province. Votre conseiller financier et votre conseiller juridique (ou notaire) peuvent vous aider à structurer votre actif et votre succession, de façon à limiter les frais d'homologation et l'impôt tout en maximisant votre patrimoine.

Cette chronique, rédigée et publiée par Services Financiers Groupe Investors Inc. (au Québec, cabinet de services financiers), contient des renseignements de nature générale seulement; son but n'est pas d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement. Adressez-vous à un conseiller financier pour obtenir des conseils adaptés à votre situation personnelle. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec votre conseiller du Groupe Investors.

The Plan
by  Investors
Group
Investors Group Financial Services Inc.

Planification des revenus de retraite

Votre FERR s'épuisera-t-il trop vite ?

Article fourni par Robert Strachan, conseiller en investissements et planificateur financier, BMO Nesbitt Burns

Les Canadiens vivent plus longtemps. À l'heure actuelle, environ un septuagénaire sur trois vivra jusqu'à l'âge de 90 ans.

Dans ce contexte, les rentiers subiront-ils des pressions financières accrues?

En 1992, par souci de faire en sorte que le capital de retraite ne s'épuise pas avant le décès de son propriétaire, le gouvernement fédéral a modifié les règles qui régissent le montant minimum devant être retiré chaque année d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Selon les anciennes règles, le régime devait être liquidé à 90 ans. À présent, les retraités peuvent effectuer des retraits de leur FERR tant qu'ils sont en vie.

Deux caractéristiques importantes n'ont pas changé. Si votre conjointe ou votre conjoint est plus jeune que vous, vous pouvez utiliser son âge au lieu du vôtre pour calculer vos retraits minimums, de façon que ces derniers soient les moins élevés possible. Par ailleurs, les retraits ne sont pas plafonnés. Sous réserve d'un minimum annuel, les nouvelles règles permettent de retirer le montant que l'on désire de son FERR. Cette souplesse a cependant un inconvénient : plus les retraits sont élevés, plus le FERR s'épuise vite.

Des conseils professionnels peuvent vous aider à maximiser la longévité de votre FERR. Le 26 septembre, le séminaire du Bureau des dons planifiés traitera de cette question et d'autres sujets touchant la planification de retraite et la gestion des revenus.

BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Nesbitt Burns Ltée (désignées collectivement par «BMO Nesbitt Burns») fournissent cette publication à leurs clients dans un but d'information seulement. Les commentaires publiés ici ne constituent pas des conseils d'ordre juridique, ni une analyse définitive de l'application des lois fiscales. Ils sont de natures générales et il est recommandé à toute personne d'obtenir un avis professionnel sur sa situation particulière avant de prendre une décision. Pour des conseils sur votre situation particulière, veuillez vous adresser à un conseiller en placement BMO Nesbitt Burns. BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Nesbitt Burns Ltée sont des filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Membre FCPE.

BMO  Nesbitt Burn
Private Client Division

Devenez membre du Cercle Héritage

Les personnes qui ont fait un legs ou un don différé à l'Université d'Ottawa sont invitées à se joindre au Cercle Héritage. Les membres du Cercle reçoivent un certificat spécial et, à l'occasion, des laissez-passer ou des invitations pour des activités sur le campus, en particulier celles de la Société Tabaret. Pour confirmer votre adhésion au Cercle Héritage, veuillez communiquer avec **Le Bureau des dons planifiés de l'Université d'Ottawa**.

Séminaires 2007-2008 du Bureau des dons planifiés

Les séminaires du Bureau des dons planifiés se poursuivront à l'automne 2007 et au printemps 2008.

Calendrier de l'automne 2007

Mercredi 26 septembre **10 h – 12 h**
Retirement Income Planning – “Will your RRIF expire too soon?” Robert Strachan, de la firme BMO Nesbitt Burns, parlera des fiducies, des REER et des FERR, et expliquera comment optimiser le recours à ces instruments financiers. En anglais seulement.

Vendredi 28 septembre **11 h – 15 h**
Les Retrouvailles! Joignez-vous à nous pour un dîner parrainé par la société Johnson Inc., suivi d'une visite guidée des coloris d'automne en autocar dans la Gatineau et à Wakefield. Shawn McCord et Bonita Oliver, de Johnson Inc., présenteront un nouveau régime d'assurance voyage et d'assurance santé, et Marie-Hélène Brisson, coordonnatrice de programmes au Bureau des relations avec les anciens, donnera un aperçu du NOUVEAU programme de voyages à l'intention des anciens qui sera lancé à l'automne 2008.

Mercredi 24 octobre **10 h – 12 h(a); 14 h- 16 h(f)**
Leaving A Legacy / Laisser un héritage. Ce séminaire sera présenté en anglais le matin par Linda Hancock, du Groupe Investors, et en français l'après-midi par Jacques Côté, avocat.

Mercredi 28 novembre **10 h – 12 h**
The Art and Science of Charitable Giving / Les dons de charité, à la fois un art et une science. Un panel discutera des avantages qu'il y a à faire des dons de charité, en se fondant sur l'expertise de professionnels dans divers domaines. Membres du panel : Robert Strachan, président de l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (ACPD) et conseiller en placements chez BMO Nesbitt Burns, Anna Sundin, avocate de l'Ontario, et un représentant de la Clinique juridique de Gatineau. En français et en anglais.

Calendrier du printemps 2008

Mercredi 5 mars **10 h – 12 h(a); 14 h – 16 h(f)**
Tax Planned Will / Le testament comme outil de planification fiscale. Ce séminaire sera présenté en anglais le matin par Linda Hancock, du Groupe Investors, et en français l'après-midi par un représentant de la Clinique juridique de Gatineau.

Mercredi 23 avril **10 h – 12 h**
The Role of the Executor. Charles Brophy, de la firme Brophy Financial Planning, parlera du rôle de l'exécuteur testamentaire, des exigences de cette fonction et du processus qui s'y rattache. En anglais seulement.

Mercredi 14 mai **10 h – 12 h**
Tax Effective Strategies for Donating to your favorite Charities – An Emphasis on Flow-Through Shares. Derek King, conseiller en placements et planificateur financier chez BMO Nesbitt Burns, expliquera en détail comment transmettre vos placements à vos héritiers au moyen de parts et d'actions. En anglais seulement.

Mercredi 4 juin **10 h – 12 h**
Travel and Health Insurance. Shawn McCord et Bonita Oliver, de la firme Johnson Inc., parleront de l'assurance voyage et de l'assurance santé. Exposé en anglais, mais possibilité de poser des questions en français à Sylvie Laframboise, également de cette firme.

Pour vous inscrire ou nous proposer des thèmes qui vous intéressent, prière de nous téléphoner au **613-562-5800, poste 3440.**



Provence – Automne 2008

Le Bureau des relations avec les anciens est fier de présenter son tout nouveau programme de voyage. Première destination : La vie de village en Bourgogne et Provence. Joignez-vous à nous pour une merveilleuse croisière de sept nuits le long du Rhône et de la rivière Saône. Venez admirer les légendaires régions françaises de Bourgogne et Provence, riches en trésors culturels et architecturaux. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Bureau des relations avec les anciens au 613-562-5857 ou par courriel à anciens@uOttawa.ca.



Nous introduisons
l'Assurance voyage
MEDOC^{MD} pour
les membres des
anciennes et anciens.

Soins médicaux d'urgence
Régime annuel et régime pour voyage unique
Garantie pour Annulation/Interruption de voyage

www.johnson.ca/uOttawa
1.866.60.MEDOC (1.866.606.3362)

 Association des anciens
Université d'Ottawa


MEDOC^{MD} est une marque déposée de Johnson Inc. MEDOC^{MD} est souscrit auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurances et administré par Johnson Inc. Propriété commune de Johnson Inc. et de la Royal & Sun Alliance du Canada.

Héritage

Les renseignements et les opinions exprimées dans le présent bulletin proviennent de différentes sources jugées fiables, mais *Héritage* ne peut garantir leur exactitude. L'Université d'Ottawa, son personnel et ses agents ne peuvent être tenus responsables des erreurs, des omissions ou des dommages causés par l'utilisation des renseignements ou des opinions publiées. Il est important que les lecteurs consultent leur propre conseiller professionnel pour déterminer l'à-propos des renseignements et des opinions publiés dans le présent bulletin. Il est entendu que le présent bulletin ne fournit pas de conseils d'ordre juridique ou comptable, ni d'autres conseils d'ordre professionnel.

Pour en savoir plus :

Bureau des dons planifiés, Université d'Ottawa
190, avenue Laurier Est, Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Tél. sans frais : 1 888 352-7222 ou **Tél. :** 613-562-5862
Courriel : heritage@uOttawa.ca
www.uOttawa.ca/anciens/dons/donsplanifiés
Numéro d'organisme de bienfaisance :
11927 8877 RR0001